



MRC
D'ARGENTEUIL
Authentique. **Avec vous.**

430, rue Grace
Lachute (Québec)
J8H 1M6
T. 450 562-2474
F. 450 562-1911

mrc@argenteuil.qc.ca
argenteuil.qc.ca

COMMUNIQUÉ
POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Territoires incompatibles avec l'activité minière

Dépôt des rapports synthèse des forums de consultation et des mémoires

Lachute, le 17 juin 2020 – Lors de sa séance régulière du 10 juin 2020, la MRC d'Argenteuil a rendu publics le rapport synthèse des forums de consultation ainsi que le rapport synthèse des mémoires reçus dans le cadre de sa démarche d'identification des territoires incompatibles avec l'activité minière (TIAM).

Le premier rapport, préparé par l'Institut du Nouveau Monde (INM), fait état des résultats recueillis lors des deux forums de consultation tenus les 6 et 7 décembre 2019, qui ont réuni près de quatre-vingt-dix citoyens, citoyennes et représentants d'organisations. Le document expose les réflexions collectives découlant des échanges entre les participants lors de ces forums. Le second rapport, préparé par la MRC d'Argenteuil, présente pour sa part la synthèse des mémoires reçus durant la période de consultation, qui s'est déroulée du 7 novembre 2019 au 12 janvier 2020, et vise à résumer les commentaires et préoccupations soumis dans le cadre de la présente démarche.

Les deux rapports, qui constituent des documents complémentaires et distincts, permettront d'enrichir la réflexion du conseil de la MRC d'Argenteuil dans cet exercice.

Vers la délimitation officielle des TIAM

Rappelons qu'en vertu de la Loi sur les mines, de nouveaux sites d'exploration et d'exploitation minière peuvent être interdits à l'intérieur des TIAM. Toutefois, ce nouveau pouvoir accordé aux MRC depuis 2016 est balisé par des orientations gouvernementales très précises. À ce jour, il n'y a que quelques MRC qui se sont prévaluées de cette possibilité. La MRC d'Argenteuil s'affaire maintenant à la préparation d'une délimitation officielle à inclure par voie réglementaire à son schéma d'aménagement et de développement. Par la suite, la MRC sollicitera un avis préalable auprès du gouvernement du Québec et une consultation publique se tiendra sur ce projet de règlement.

La MRC d'Argenteuil tenait à inclure la population tôt dans le processus d'identification des TIAM. Cette réflexion collective unique au Québec a permis de mieux mesurer l'acceptabilité sociale des critères de détermination des TIAM définis par le gouvernement du Québec.

La population est donc invitée à consulter les deux rapports et à se tenir informée sur l'avancement de la démarche en cours en visitant la section TIAM du site internet de la MRC à l'adresse www.argenteuil.qc.ca.

Source : MRC d'Argenteuil

Pour information :

MRC d'Argenteuil

450 562-2474, poste 2315 | tiam@argenteuil.qc.ca